

Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT**

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2025_29

1.1 Marchés Publics

Objet : Arrêté attribuant le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de délégation de service public eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2024 déléguant au Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que les communes de Cuiseaux, Frontenaud, Le Miroir, Varennes Saint Sauveur, Dommartin les Cuiseaux, Condal, Champagnat et Joudes sont desservies par un réseau de distribution d'eau potable sur le territoire de la CCBLI,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir un suivi sur l'exploitation des ouvrages et réseaux de distribution de l'eau potable,

CONSIDÉRANT que l'exploitation des ouvrages et réseaux sera assurée par un contrat de délégation de service public,

CONSIDÉRANT que ce marché est inférieur à 90 000 € H.T.,

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de délégation de service public eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' est attribué à la Sarl BERT Jean-Raphaël Consultant – 68 rue de

la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS, et ce pour la période du 01 Juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2027, aux conditions tarifaires ci-après :

Montant de la tranche ferme

Montant hors TVA hors option(s)	8 200,00 €
TVA 20 % soit un montant de	1 640,00 €
Montant TVA incluse	9 840,00 €

Montant TTC (en lettres) de la tranche ferme : Neuf mille huit cent quarante euros

Montant de la tranche optionnelle n° 1

Montant hors TVA hors option(s)	8 400 €
TVA 20 % soit un montant de	1 680 €
Montant TVA incluse	10 080 €

Montant TTC (en lettres) de la tranche optionnelle : Dix mille quatre-vingt euros

Montant de la tranche ferme et optionnelle

Montant hors TVA hors option(s)	16 600,00 €
TVA 20 % soit un montant de	3 320,00 €
Montant TVA incluse	19 920,00 €

Montant TTC (en lettres) de la tranche ferme et optionnelle : Dix-neuf mille neuf cent vingt euros

Publié le : Vendredi 25 Juillet 2025
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le
ID : 071-200071579-20250724-AR2025_29-AR



Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à LOUHANS
Le 24 Juillet 2025
Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente,
Christine BUATOIS



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.